

— | | —

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS
COURS de M. le Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SAB
DROIT CONSTITUTIONNEL, 1^{RE} ANNÉE
Année 2017 – 2018

PLAN DE COURS
2ème semestre

**PREMIÈRE PARTIE : L'ORGANISATION ET
LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS
DE LA VÈME RÉPUBLIQUE**

**CHAPITRE I :LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
(TITRE II ET IX DE LA CONSTITUTION)**

**SECTION 1 – La fonction présidentielle et l'élection du
chef de l'État au suffrage universel**

§ 1. Une fonction présidentielle équivoque

A. Un arbitre ? Les ambiguïtés volontaires de l'article 5

B. La pratique gaullienne

§ 2. Un monarque populaire

A. Les conséquences de l'élection au suffrage universel direct sur la fonction présidentielle

B. La durée et le nombre de mandats (article 6, alinéas 1 et 2)

C. « Parrainages » des candidats et dépenses de campagne

§ 3. Le déroulement des élections présidentielles, l'intérim et la suppléance

A. Le mode de scrutin et la campagne électorale

B. Report de l'élection, interruption du mandat présidentiel et intérim de la présidence de la République

SECTION 2 – L'étendue variable du pouvoir présidentiel

§ 1. Les classifications des pouvoirs du président de la République

A. Les pouvoirs « propres » du chef de l'État : la révolution juridique apparente de l'article 19

B. Pouvoirs « propres » et « pouvoirs partagés » :

— | | —
une distinction inopérante

§ 2. Les différents pouvoirs du chef de l'État

A. La nomination du Premier ministre et des membres du Gouvernement et la cessation de leurs fonctions

B. La présidence du Conseil des ministres

C. Promulgation et demande de nouvelle délibération de la loi

D. Les référendums de l'article 11

E. Le droit de dissolution de l'Assemblée nationale : un pouvoir sans contreseing

F. La signature des décrets et des ordonnances et la nomination aux emplois civils et militaires

G. Politique étrangère et Défense

H. Les pouvoirs exceptionnels de l'article 16

I. Le droit de grâce individuel

J. Le droit de message

K. Les autres pouvoirs du chef de l'État

SECTION 3 – La responsabilité politique et pénale du chef de l'État

A. Responsabilité politique et responsabilité pénale : problématique générale

B. Le statut pénal du chef de l'État avant la révision constitutionnelle du 23 février 2007

C. La révision constitutionnelle du 23 février 2007 et le nouveau statut pénal du chef de l'État

CHAPITRE II – LE GOUVERNEMENT (TITRE III ET X DE LA CONSTITUTION)

SECTION 1 – La fonction et les pouvoirs du Premier ministre

§ 1. Les pouvoirs du Gouvernement dans son ensemble et sa responsabilité devant le Parlement

A. Les pouvoirs du Gouvernement

B. La responsabilité du Gouvernement devant le Parlement

§ 2. Le Premier ministre

A. Le Premier ministre « dirige l'action du Gouvernement »

B. Les pouvoirs du Premier ministre, chef du Gouvernement

C. Les autres pouvoirs attribués par la

— | Constitution au Premier ministre | —

D. Le pouvoir second des ministres

E. Le contreseing des ministres

SECTION 2 – Les incompatibilités des membres du gouvernement

A. L'incompatibilité avec un mandat parlementaire

B. Les autres incompatibilités

SECTION 3 – La responsabilité pénale des membres du Gouvernement

A. Les solutions étrangères

B. La responsabilité pénale des ministres avant la révision constitutionnelle du 27 juillet 1993

C. La responsabilité pénale des ministres depuis la révision constitutionnelle du 27 juillet 1993

**CHAPITRE III –LE STATUT DU PARLEMENT ET
DES PARLEMENTAIRES (TITRE IV DE LA
CONSTITUTION)**

SECTION 1 – L’encadrement du statut du Parlement,
son rôle et sa composition

§ 1. Les sources de son statut

A. La Constitution de 1958

B. Les lois organiques

C. L’ordonnance du 17 novembre 1958 relative
au fonctionnement des assemblées parlementaires

D. Les règlements des Assemblées

§ 2. La consécration des missions, la structure, la
composition et le mode d’élection du Parlement

A. La consécration symbolique des missions du
Parlement et le bicamérisme

B. La composition du Parlement et le
plafonnement du nombre de parlementaires (article 24,
alinéa 3 nouveau)

C. Le mode d’élection au suffrage universel des
députés et sénateurs

SECTION 2 – Le statut des parlementaires et les
réunions du Parlement

§ 1. Le statut des parlementaires

A. Durée des pouvoirs, nombre de membres,
indemnité, conditions d’éligibilité, incompatibilités des

— |
parlementaires

B. Les immunités parlementaires

C. L'interdiction du mandat impératif et le caractère personnel du droit de vote

§ 2. Les réunions du Parlement

A. La session ordinaire

B. Les sessions extraordinaires

C. L'accès des membres du Gouvernement aux deux assemblées

D. La présidence des assemblées et la conduite des travaux parlementaires (bureau, conférence des présidents)

E. La publicité des séances

CHAPITRE IV – LES RAPPORTS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE PARLEMENT (TITRE V DE LA CONSTITUTION)

SECTION 1 – Le domaine de la loi et les compétences « résiduelles » du Parlement

§ 1. La limitation du domaine de la loi au profit du règlement

A. Le domaine de la loi : la révolution juridique de 1958

B. L'extension du domaine de la loi après 1958 : une révolution détournée de son cours

C. Un détournement tempéré par l'exigence de qualité de la loi : normativité, intelligibilité et accessibilité

D. La protection du domaine réglementaire

§ 2. Les compétences « résiduelles » du Parlement

A. Les résolutions

B. La compétence du Parlement en matière de défense

C. La prorogation de l'état de siège (article 36) et l'état d'urgence

D. Le dessaisissement volontaire par le Parlement de sa compétence : la ratification des ordonnances

SECTION 2 – La procédure législative

§ 1. L'initiative des lois et ses limites

A. L'initiative des lois

B. Les irrecevabilités financières

C. L'irrecevabilité d'un amendement qui n'est

— | pas du domaine de la loi | —

D. L'examen des propositions et projets de loi par une commission permanente ou spéciale

E. La fixation de l'ordre du jour

F. Une petite révolution : l'engagement de la discussion législative sur le texte adopté par la Commission (nouvel article 42)

G. Le droit d'amendement en séance

H. L'examen en séance et le recours éventuel à la procédure de conciliation (Commission mixte paritaire)

I. L'adoption définitive, la promulgation et l'exécution de la loi

§ 2. Les procédures législatives spéciales

A. Les lois organiques

B. Les lois de programmation

C. Les lois de finances

D. Les lois de financement de la Sécurité sociale

E. L'assistance de la Cour des comptes

SECTION 3 – Le contrôle de l'action du Gouvernement

§ 1. Le contrôle avec mise en jeu de la responsabilité

— | | —
du Gouvernement (article 49)

A. La mise en jeu de la responsabilité à l'initiative du Gouvernement

B. La mise en jeu de la responsabilité à l'initiative de l'Assemblée nationale

C. l'engagement de la responsabilité sur un texte

D. La démission obligatoire du Gouvernement et la gestion des « affaires courantes »

E. Les séances supplémentaires pour permettre l'application de l'article 49 sont de droit

§ 2. Le contrôle sans mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement et l'information du Parlement

A. Les questions des membres du Parlement

B. La constitutionnalisation des déclarations du Gouvernement à caractère thématique (nouvel article 50-1)

C. Les nouveaux droits de l'opposition (nouvel article 51-1)

D. La constitutionnalisation des commissions d'enquête et de contrôle (nouvel article 51-2)

CHAPITRE V – La primauté de la Constitution au regard des normes internationales et européennes
(TITRE VI ET XV DE LA CONSTITUTION)

SECTION 1 – Les constitutions nationales et le droit international européen

A. Constitutions nationales et droit international

B. L'introduction des normes internationales et issues du droit de l'Union européenne en droit interne

SECTION 2 – Traités et accords internationaux

§ 1. La ratification des traités

A. La ratification par le chef de l'État et l'autorisation donnée par le Parlement

B. Les lois autorisant la ratification d'engagements internationaux

C. Les accords en matière de droit d'asile

D. La reconnaissance de la compétence de la CPI

§ 2. Le contrôle de constitutionnalité des engagements internationaux

§ 3. L'introduction des traités et accords en droit interne

A. La condition de réciprocité

B. Le refus du Conseil constitutionnel

d'examiner la conformité d'une loi aux stipulations d'un traité

C. Le contrôle exercé par les autres juridictions européennes

SECTION 3 – La République française dans l'Union européenne

§ 1. La primauté de la Constitution et les conditions de réciprocité

A. Le contrôle préalable de conformité des engagements européens à la Constitution française

B. Le contrôle postérieur de la compatibilité des directives avec la Constitution

C. Les règles relatives au mandat d'arrêt européen et la question des décisions-cadres

D. La réserve de réciprocité n'a pas lieu d'être en matière européenne

§ 2. Le contrôle parlementaire sur les actes européens

A. Les résolutions européennes

B. Le contrôle de subsidiarité

C. Les droits d'opposition

§ 3. L'élargissement de l'Union européenne

— | | —

CHAPITRE VI – La justice constitutionnelle et l'autorité
judiciaire (**TITRE VII ET VIII DE LA
CONSTITUTION**)

SECTION 1 – Le Conseil constitutionnel et ses
compétences non constitutionnelles

§ 1. La composition et le statut des membres du
Conseil constitutionnel

A. La composition du Conseil constitutionnel

B. Le statut des membres

§ 2. Le Conseil constitutionnel et les consultations
populaires

A. Le Conseil constitutionnel et l'élection
présidentielle

B. Le Conseil constitutionnel, juge de l'élection
des députés et sénateurs

C. Le Conseil constitutionnel et les opérations de
référendum

SECTION 2 – Le Conseil constitutionnel, juge
constitutionnel

§ 1. Le contrôle de constitutionnalité

A. Le contrôle non juridictionnel de constitutionnalité

B. Le contrôle a priori des lois

C. Le contrôle a posteriori des lois : la question prioritaire de constitutionnalité

D. Le contrôle juridictionnel de constitutionnalité des lois en débat

§ 2. Les normes de référence du contrôle de constitutionnalité

A. La Constitution est au sommet de la hiérarchie des normes

B. La notion de « bloc de constitutionnalité » : les règles incluses et les règles exclues

C. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789).

D. Le Préambule de 1946

E. Les PFRLR

F. La Charte de l'environnement de 2004

G. Les objectifs de valeur constitutionnelle

H. Les principes à valeur constitutionnelle

§ 2. Les décisions du Conseil constitutionnel

A. La portée de l'autorité des décisions du Conseil constitutionnel

B. L'autorité des décisions du Conseil constitutionnel

C. Les règles d'organisation, de fonctionnement et de procédure du Conseil constitutionnel

SECTION 4 – L'autorité judiciaire

§ 1. L'indépendance de la justice et le Conseil supérieur de la magistrature

A. L'indépendance de la Justice

B. Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM)

§ 2. L'autorité judiciaire gardienne de la liberté individuelle, l'interdiction de la peine de mort

A. L'interdiction de la détention arbitraire

B. L'interdiction de la peine de mort

CHAPITRE VII : De la révision (**TITRE XVI DE LA CONSTITUTION**)

SECTION 1 – La révision des constitutions écrites

A. La procédure en général

— | | —
B. « Coutume » et « Conventions »

SECTION 2 – Les procédures de révision

§ 1. La voie normale de l'article 89

A. Les limites de la révision et le problème de la supraconstitutionnalité (alinéas 4 et 5)

B. L'initiative de la révision

C. L'examen des projets ou propositions de loi constitutionnelle et le veto du Sénat

D. L'adoption définitive

E. Les révisions par la voie de l'article 89 ayant échoué

F. Les révisions adoptées par la voie de l'article 89

§ 2. La procédure contestée de l'article 11

A. L'usage de l'article 11

B. La thèse de l'inconstitutionnalité du recours à l'article 11

C. La thèse de la constitutionnalité du recours à l'article 11

D. Une controverse atténuée ?

SECTION 3 – La nature du régime

A. La distinction traditionnelle : régime parlementaire / régime présidentiel

B. Les avatars du régime parlementaire

C. Les avatars du régime présidentiel : les régimes semi-présidentiels

D. Les fluctuations du régime présidentiel : les régimes dits « présidentialistes »

E. La qualification de la Vème République

SECTION 4 – L'avenir des institutions

A. Les propositions de la Commission Jospin

B. Le débat sur la VIe République

**DEUXIÈME PARTIE L'AMÉNAGEMENT DU
POUVOIR DANS DEUX GRANDES
DÉMOCRATIES**

CHAPITRE 1 La Grande-Bretagne, « mère des Parlements »

SECTION 1 Le bipartisme structure les institutions Britanniques

SECTION 2 Les institutions britanniques sont dominées par

l'exécutif gouvernemental

§ 1. La « Constitution » anglaise

§ 2. L'exécutif est formellement bicéphale

§ 3. Le Premier ministre est le centre du pouvoir

§ 4. Le Parlement est le relais de l'action gouvernementale

SECTION 3 Des moyens d'action réciproques déséquilibrés

§ 1. Le contrôle du Parlement sur le gouvernement

§ 2. Les moyens d'action du gouvernement sur le Parlement

§ 2. La vie politique

CHAPITRE 2 LES ETATS –

UNIS D'AMÉRIQUE

Les fondements du régime

SECTION 1 La Constitution américaine

§ 1. La Constitution de 1787, naissance d'une Constitution

§ 2. La faculté d'adaptation

SECTION 2 Le fédéralisme s'est transformé au profit de l'État fédéral.....

§ 1. La construction du fédéralisme

§ 2. La préservation du pouvoir d'auto-organisation des États fédérés.....

SECTION 3 Le régime américain connaît un bipartisme souple

§ 1. Deux « machines » très décentralisées

§ 2. Le rôle des partis dans l'élection présidentielle est déterminant

CHAPITRE 2 La collaboration des pouvoirs fédéraux

SECTION 1 Le président

- § 1. Un statut qui lui confère l'indépendance
- § 2. Les pouvoirs d'un chef d'État
- § 3. Les pouvoirs d'un chef de gouvernement
- § 4. Le détenteur du pouvoir réglementaire

SECTION 2 Le Congrès

- § 1. Une composition distincte
- § 2. Un fonctionnement comparable
- § 3. Des pouvoirs complémentaires

SECTION 3 La Cour suprême

- § 1. La Cour suprême est au sommet du système judiciaire
- § 2. La Cour suprême fait figure de troisième pouvoir
- § 3. Les limites au pouvoir de la Cour tiennent moins à sa propre volonté qu'à celle des deux autres pouvoirs

— |

| —